



**PRÉFET
DE LOT-ET-GARONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale
des territoires

Service Territoires et Développement

Affaire suivie par :

Gilles ANNE

Tél : 05 53 69 33 51

Mél : gilles.anne@lot-et-garonne.gouv.fr

Agen le 31/12/25

Monsieur le Président,

Vous avez saisi la CDPENAF (Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers) dans le cadre d'une mise en compatibilité du PLUi de la Communauté de Communes des Bastides en Haut Agenais Périgord, suite à deux déclarations de projet, en application des dispositions des articles 153-49 à 153-59 du code de l'urbanisme.

Conformément à l'article L 153-16 du code de l'urbanisme, le projet a été soumis à la CDPENAF lors de la consultation du 28 novembre 2025 qui donne un avis sur la réduction des surfaces des espaces naturels, agricoles et forestiers.

La première déclaration de projet porte sur l'extension de la société BFL sur la commune de Saint Quentin du Dropt. La construction d'un bâtiment de 800 à 1 000 m² est prévue pour soutenir l'emploi et l'économie et pour contribuer à l'intérêt du territoire.

Le projet va entraîner une consommation d'Espace Naturel Agricole et Forestier de l'ordre de **1 379 m²** (571 m² de zone A et 808 m² de zone Npv). Le règlement du PLUi n'est pas modifié.

La deuxième déclaration de projet concerne l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Cancon dont la parcelle assiette de l'opération est propriété de la commune. Le projet sera limité en surface à 6 678 m² pour une puissance électrique de 639 kWc. Il contribue à la transition énergétique et à la valorisation d'une ancienne parcelle agricole inexploitée depuis au moins 10 ans.

Le projet va entraîner une consommation d'Espace Naturel Agricole et Forestier de **6 678 m²** situé en zone A. Le règlement du PLUi n'est pas modifié.

Monsieur Auguste FLORIO

Communauté de Communes des Bastides en Haut Agenais Périgord

1 rue des Cannelles

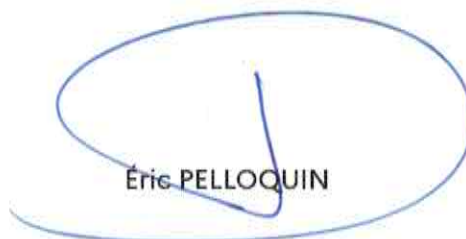
47 150 MONFLANQUIN

Copie : SUH

Par la présente, je vous informe que la CDPENAF s'est prononcée **favorablement à l'unanimité** (13 voix) aux deux demandes de déclaration de projets emportant mise en compatibilité du PLUi de la Communauté de Communes des Bastides en Haut Agenais Périgord.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération.

Le Directeur adjoint Départemental des Territoires



Eric PELLOQUIN